

*Impôt sur le revenu—Loi***REPRISE DE LA SÉANCE**

La séance reprend à 14 heures.

**M. le vice-président:** A l'ordre. Lorsque le débat a été interrompu à 13 heures, le député de Waterloo (M. McLean) avait la parole.

● (1410)

**M. Walter McLean (Waterloo):** Monsieur le Président, je suis heureux d'avoir l'occasion de prendre la parole à cette étape-ci du débat. Mardi dernier, j'ai écouté attentivement le débat concernant le secteur du bénévolat ainsi que les conséquences du discours du budget pour les mesures fiscales applicables à ce secteur, lesquelles ne réussiront aucunement à résoudre ses problèmes. J'ai surtout écouté attentivement le député d'Ottawa-Centre (M. Evans) et le député de Mississauga-Nord (M. Fisher) qui ont essayé d'interpréter à leur façon la proposition donnant donnant que préconisent les organismes bénévoles du pays. Comme en témoigne la page 157 du *hansard*, il existe une certaine confusion quant au rapport entre la définition d'œuvres de bienfaisance et la mise en application du crédit d'impôt donnant donnant, qui permettrait aux œuvres de bienfaisance de créer des emplois et donnerait un nouvel élan à tout le secteur du bénévolat.

Cette confusion ne m'étonne pas parce qu'elle reflète la vaste confusion qui a régné pendant quelque temps au sein du gouvernement, surtout au ministère des Finances, aux dépens, malheureusement, des œuvres de bienfaisance, après l'exposé budgétaire d'avril. Les députés se rappellent que le ministre croyait soutenir en quelque sorte ce secteur en annonçant la suppression de l'exemption de base de \$100, ce qui ouvrait la porte—ainsi que les fonctionnaires du ministère en ont convenu—à ni plus ni moins qu'une spoliation fiscale de 80 millions de dollars de la part du Trésor fédéral. Alors qu'il était question de justice et de relance, le budget ne contenait en réserve pour tout un secteur de la société rien de moins que des mesures répressives, sans le moindre encouragement.

Étant donné le manque révoltant d'information, et puisque Statistique Canada ne recueille à peu près pas de données sur le secteur du bénévolat au Canada, nous devons faire appel à des sources non gouvernementales pour avoir une idée de l'importance de ce secteur et de sa capacité d'autofinancement. Les meilleures données tendanciennes nous viennent de Centraide, qui représente le quart environ des organismes bénévoles laïques au Canada. Centraide nous apprend que la volte-face du gouvernement menace l'existence du bénévolat. Ses dossiers nous révèlent que de 1970 à 1981, cet organisme a réussi à doubler le montant de ses souscriptions. Toutefois, au cours de la même période de onze ans, l'indice des prix à la consommation, c'est-à-dire le coût de la vie, a grimpé de 144 p. 100. Cela veut évidemment dire que le pouvoir d'achat ou la valeur réelle des fonds réunis par United Way-Centraide a baissé de 31 p. 100 ou de près du tiers depuis 1970.

Il serait très utile de disposer de données exactes sur tout le secteur des œuvres de charité, mais le gouvernement n'a pas réuni pareille information. Cette négligence à propos de statistique on peut la reprocher au même gouvernement qui a eu le toupet de mentionner dans le discours du trône le très important secteur du bénévolat sous toutes ses formes, pour ensuite

en souligner sept fois la nécessité, lui qui ne s'en est même pas préoccupé au cours de la dernière décennie.

Les dirigeants du secteur des organismes bénévoles—et je voudrais citer ici l'exposé de la Coalition des OBN—ont déclaré plus tôt cette semaine à la Commission Macdonald:

... les meilleures données disponibles indiquent un déclin du secteur canadien des organismes bénévoles.

Dans ce même exposé de la Coalition des OBN, qui regroupe 125 organismes ou la majorité des organismes bénévoles du Canada, on conclutait:

Si l'on en juge seulement par la législation fédérale dans plusieurs secteurs fondamentaux de la politique nationale, le gouvernement n'est ni conséquent ni obligeant à l'égard du secteur canadien des organismes bénévoles. Au seuil du XXI<sup>e</sup> siècle, une simple reconnaissance du bénévolat, comme celle qui caractérise le gouvernement à l'heure actuelle, ne suffit plus.

Si nous, députés, convenons que le secteur du bénévolat a un rôle essentiel à jouer pour l'avenir de notre pays, nous devons commencer à lever les menaces qui pèsent sur sa viabilité. Les spécialistes de la question sont certes ceux qui connaissent le mieux le problème. Les dirigeants de ce secteur ont signalé au gouvernement et aux députés de tous les partis représentés à la Chambre ce qui doit être fait. Nous devrions les écouter. Le principal problème que nous devons résoudre, c'est de permettre au secteur du bénévolat de prendre de l'expansion et de se renouveler sans pour autant accroître sa dépendance à l'égard d'un gouvernement déjà trop lourd.

S'il faut accorder une attention toute spéciale à cette question, c'est essentiellement parce que le bénévolat a un rôle de plus en plus grand à jouer dans les crises actuelles, et tout particulièrement dans la lutte contre le chômage. Il faut que les députés sachent qu'à part la vaste somme de travail que les organismes bénévoles font accomplir, ils sont l'un des principaux employeurs au Canada.

Ainsi, une étude récente commandée et publiée par le secrétariat d'État a démontré qu'en excluant les universités, les maisons d'enseignement et les hôpitaux, les 40,000 associations de charité restantes employaient 173,000 Canadiens en 1980. Cela représente un emploi sur six. Le chiffre réel est indéniablement plus élevé, parce que les organismes bénévoles ne sont pas tous des œuvres enregistrées. Les groupes bénévoles de toutes les régions du Canada n'ont pas cessé de répéter la même chose aux députés et au gouvernement. Pour eux, le problème essentiel est la façon injuste et inéquitable dont le régime fiscal traite les dons de charité des particuliers. Je leur donne tout à fait raison.

Par exemple, deux contribuables font un don de \$200 à la société canadienne du cancer, l'un ayant un revenu imposable de \$50,000 et l'autre un revenu imposable de \$15,000. Que coûtera à chacun d'entre eux ce soutien accordé à la société? Le contribuable dont le revenu est plus élevé déduit \$200 de son revenu imposable qui, comme les députés le savent, est imposé au taux marginal d'au moins 50 p. 100, compte tenu de la province où demeure ce contribuable. Ce don de \$200, ne lui coûtera pas plus, net, que \$100. D'autre part, le contribuable au revenu moins élevé déduit son don de son revenu imposé à un taux inférieur à 30 p. 100. Déduction faite de l'impôt, ce don reviendra au contribuable au revenu inférieur à au moins à \$140. Ce n'est pas juste ou équitable.